

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 OCTOBRE 2009

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Suffrages exprimés : 17

L'an deux mille neuf, le six octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **22 septembre 2009.**

Présents : THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, ENGEL Stéphane, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël, Adjoint, CAZIMAJOU Didier, VILLECHANOUX Georges, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, ROUZEROL Valérie, BAYLE Stéphanie, VACHER Jean-Claude, Conseillers Municipaux.

Absents avec délégation : JACQUE Fanny (pouvoir à THERON Marie-France), CAZIMAJOU Christiane (pouvoir à BLANCHARD Corine).

Absent excusé : Néant.

Absents : HAVERLAN Dominique., DESVAUX Patrick

Secrétaire de séance : GIFFARD Ghislaine.

Madame THERON ouvre la séance à 21H15 et donne lecture du compte rendu de la séance du 22 septembre 2009 qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DOMMAGES CAUSES PAR LA TEMPETE « KLAUS » DES 24 ET 25 JANVIER 2009 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE.

Le Conseil municipal, en application de la circulaire préfectorale n°38/2009/DRCT du 25 août 2009, sollicite l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles pour l'indemnisation des biens non pris en charge par l'assurance, soit les feux tricolores, le panneau de bienvenue, les candélabres de la Place du Général de Gaulle ainsi que pour les arbres et bordures endommagés au port.

Le Conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Candélabres Place du G ^{al} de Gaulle	5.848,00 €	Fonds de solidarité (40% du HT)	5.189,48 €
Feux de trafic	1.677,80 €	Autofinancement	
Panneau de bienvenue	3.087,90 €	HT	7.784,22 €
<u>Le Port</u>		TVA	2.542,85 e
Enlèvement des souches	450,00 €		
Reconstruction de bordures	1.050,00 €		
Plantation d'arbres	860,00 €		
Total HT	12.973,70 €		
TVA 19,60%	2.542,85 €		
Total TTC	15.516,55 €	TOTAL TTC	15.516,55 €

AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DU CHERET AUTOUR DU MULTI-ACCUEIL DE PORTETS – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil municipal décide de modifier, par avenant, le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec l'Agence METAPHORE en vue de l'aménagement des espaces publics autour du restaurant scolaire et de la crèche. Ce contrat ayant été établi en fonction de la première estimation donnée par le Cabinet METAPHORE (70.000,00 €) et des modifications ayant été demandées par la Commune, le nouveau coût prévisionnel des travaux s'établit à la somme de 80.000,00 € HT ; le montant des honoraires est donc fixé à 6.400,00 € HT (7.654,40 € TTC)

SPECTACLE DE NOEL A L'ESPACE CULTUREL LA FORGE : FIXATION DU TARIF

Le Conseil municipal fixe à 4,00 € la participation demandée par personne pour le spectacle « Emilie Jolie » qui sera présenté à l'Espace Culturel La Forge pour les enfants des écoles. Ce spectacle est offert par la municipalité aux enfants des écoles de PORTETS.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Conseil Communautaire de la CDC du Canton de PODENSAC ayant délibéré pour la constitution d'une Commission d'Evaluation des Transferts de Charges, le Conseil municipal désigne, pour le représenter :

- Mme Marie-France THERON
- Mme Ghislaine GIFFARD

INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDE DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

A la demande de Monsieur le Trésorier de PODENSAC, le Conseil municipal décide d'intégrer aux comptes de travaux les frais d'études relatifs à la Convention d'Aménagement de Bourg réalisés en 2006 pour un montant de 20.858,23 € puisque cette opération est commencée et procède aux ouvertures de crédits nécessaires, soit :

- En dépense d'investissement : chapitre 041 – article 23120 : 20.858,23 €
- En recette d'investissement : chapitre 041 – article 2031 : 20.858,23 €

PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le Conseil municipal autorise le Maire à initier la procédure simplifiée d'enlèvement des emplacements réservés suivants :

- Emplacement réservé n°10 : suite au projet de réalisation des « Automnales », lequel vient de se voir accorder son permis de construire, cet emplacement réservé (près du parking SANANES) prévu au PLU n'a plus lieu d'être.

- Emplacement réservé n°13 (ancien syndicat agricole), rue de la Liberté : des particuliers ont acquis ce bien et vont réaliser une réhabilitation conforme aux souhaits de la commune.

Cette procédure consiste en l'établissement d'un rapport motivé mis à la disposition du public pendant un mois, lequel peut consigner ses observations sur un registre mis à sa disposition. Par ailleurs, l'avis de modification du PLU sera publié dans le journal « Echos Judiciaires ».

Délibérations prises à huis clos.

ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR

RETRAIT DU POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DE M. STEPHANE ENGEL

RETRAIT DU MANDAT DE DELEGUE TITULAIRE A LA COMMUNUTE DE COMMUNES DE PODENSAC DE M. STEPHANE ENGEL

QUESTIONS DIVERSES

Madame THERON indique au Conseil municipal que, suite à sa demande, le Centre Départemental des Impôts a accepté le dégrèvement des taxes foncières, prélevées à tort, des années 2006 à 2009 pour les bâtiments de La Forge et des Ateliers municipaux et le remboursement de 22.160,00 €.

Le Syndicat d'Initiative remercie pour le soutien apporté par la municipalité dans l'organisation de la Boucle Vigneronne.

Une aide financière de 12.313,00 €, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), a été accordée par le Conseil Général pour la rénovation de la toiture de La Poste. Madame THERON adressera ses remerciements au Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H20.